

Mise en place d'une mesure de justice restaurative à Limoges : appel au bénévolat

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et le Secours catholique s'associent pour mettre en place une mesure de justice restaurative en 2024.

La justice restaurative est un dispositif complémentaire à la Justice pénale qui vise notamment à mettre en place des cercles de soutien et de responsabilisation à destination d'une personne sortant d'une longue période d'emprisonnement et qui est demandeur d'un accompagnement facilitant sa réinsertion sociale dans la vie quotidienne.

Des personnels du SPIP, de la Ville de Limoges et du Secours catholique ont été formés par l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR) et recherchent désormais des bénévoles pour contribuer aux cercles de soutien qui seront mis en place prochainement autour d'ancien(ne)s détenu(e)s.

Ces bénévoles, encadrés par un coordonnateur, seront amenés à écouter, à apporter des conseils et à orienter la personne dans ses démarches courantes du quotidien.

Les candidats bénévoles bénéficieront, du 15 au 17 janvier 2024, d'une préparation à Limoges effectuée par l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR).

Les candidats peuvent contacter le 06 25 55 32 88 ou justice-restaurative-spip-haute-vienne@justice.fr avant le 8 janvier 2024.

Le développement de la justice restaurative s'est accéléré depuis la loi du 15 août 2014 puis davantage à partir de la circulaire du 15 mars 2017 régissant sa mise en œuvre. Nés au Canada en 1994, les cercles de soutien et de responsabilisation mettent en relation une personne sortant d'une longue période d'emprisonnement, souvent isolée à sa sortie de prison, et volontaire pour participer à un cercle. L'objectif est de l'aider à bâtir une vie responsable et autonome, d'éviter l'isolement social et, *in fine*, la récidive.